



2023-2024

VÉTÉRINAIRE-URGENTISTE SECOURS & CATASTROPHE

Former des vétérinaires capables d'intervenir en urgence, H24, pour les pompiers, la police ou la protection civile pour toute mission opérationnelle impliquant des animaux.

Objectifs

La formation de vétérinaire-urgentiste secours & catastrophe est prévue pour des vétérinaires qui vont apporter une expertise immédiate à la sécurité civile (pompiers, protection civile, police) lors de situations urgentes où les animaux sont en danger ou présentent un danger pour d'autres animaux, pour l'homme ou pour l'environnement. Le vétérinaire urgentiste est aussi amené à conseiller les autorités et services de secours en situation de catastrophe où les animaux sont impliqués directement ou indirectement (pollutions, inondations, incendies, accidents, risques CBRN, zoonoses, épizooties).

Ce programme (15 crédits) combine théorie et pratique, dans le domaine vétérinaire mais également pompier et policier. Les Écoles du Feu et la Police apportent à ce sujet toutes les notions d'expertise très spécifiques maîtrisées par ces disciplines. Le but n'est pas de faire du vétérinaire un « pompier » mais plutôt de lui offrir une culture générale « pompier » solide lui permettant d'interagir et de collaborer avec les services de secours d'une manière appropriée, sécurisée et efficace. Les forces de Police participent également à la formation et apportent un complément essentiel pour les interventions de terrain multidisciplinaires.



Points forts de la formation

- Une formation innovante en Belgique, soutenue par plusieurs zones de secours, zones de police, autorités provinciales, régionales et autres ;
- Un statut officiel attendu pour les futur-e-s « vétérinaires-urgentistes secours & catastrophe » ;
- Des aspects théoriques et pratiques vétérinaires, combinés à une formation d'éveil théorique et pratique « pompier » et « policier » ;
- Un débouché intéressant pour les vétérinaires praticiens ;
- Un impact sociétal considérable, notamment en terme de maintien du bien-être animal ;
- Une formation appropriée pour tou-te-s les vétérinaires sur le territoire belge (Flandre, Wallonie et Bruxelles), mais également à l'étranger (en France, les « Sapeur-Pompiers Vétérinaires » et ailleurs, les « rescue vet ») ;
- La possibilité d'obtenir des points de formation continue (PFC) reconnus par l'Ordre ;
- Un aspect « humanitaire » en cas de catastrophe avec une reconnaissance des VUSC par certaines provinces (BW) en tant que « discipline » officielle (D4).



Le programme complet et les conditions d'accès détaillées sont disponibles sur www.programmes.uliege.be/info/veterinaire-urgentiste

Évaluation

- Présence obligatoire à minimum 80% des cours théoriques et à 100% des cours pratiques
- Remise d'un mémoire écrit et défense orale devant un jury et les autres participant-e-s (description d'un cas vécu ou fictif d'une situation de crise ayant nécessité la mise en place des compétences visées par cette formation) ;
- Contrôle des connaissances (examen écrit) en fin de programme ;
- Évaluation certificative des épreuves pratiques (Pompier, Police, Vétérinaire).

Conditions d'accès

La formation est ouverte aux ressortissant-e-s européens titulaires d'un diplôme de Médecin Vétérinaire décerné par une institution européenne.

Bien que cela ne soit pas une condition restrictive, il est conseillé aux participant-e-s qui veulent réaliser des interventions à la suite de leur formation, d'avoir un minimum d'expérience clinique en grands animaux (ruminants, chevaux, porcs) et petits animaux (chiens, chats) et d'avoir un minimum de condition physique.

En fonction du nombre d'inscriptions (nombre de places limité) une sélection des candidat-e-s sera effectuée par le jury. La disponibilité pour des interventions urgentes et la localisation géographique seront des critères importants dans le choix des candidatures.



Public cible

Cette formation s'adresse aux vétérinaires ayant une activité clinique (partielle ou totale) et/ou impliqués dans des services de secours (pompiers, protection civile, AMU).

Infos pratiques et inscription

Organisation de la formation

La formation est dispensée en français et s'organise entre janvier 2024 et septembre 2024. Elle s'articule en 17 journées de cours théoriques et pratiques, à raison de 2-3 jours consécutifs par mois (jeudi-vendredi-samedi), de janvier 2024 à juin 2024 (12 journées « vétérinaires », 4 journées « pompiers » et 1 journée « police »). Une journée sera prévue en septembre 2024 pour la présentation des mémoires et l'examen écrit.

Au total :

- 84 heures théoriques en présentiel
- 56 heures pratiques en présentiel
- 60 heures de travail personnel
- 4 heures d'évaluation finale

Inscription

Les inscriptions pour l'édition 2024 sont ouvertes. Pour toute manifestation d'intérêt, écrire à hugues.guyot@uliege.be.

Date limite d'inscription : 31 octobre 2023 (attention, nombre de places limité, les plus rapides et les profils les plus compatibles seront prioritaires)

Coût

Le tarif du certificat s'élève à 2 950 € TTC comprenant le minerval, les supports de formation et le matériel.

CONTACT

Faculté de Médecine Vétérinaire de l'ULiège
Département Clinique des Animaux de Production

Coordinateur du certificat

Pr. Hugues GUYOT

Avenue de Cureghem 7D, 4000 Liège

hugues.guyot@uliege.be

+32 (0)4 366 40 20

www.fmv.uliege.be/VUSC

Cellule Formation continue

formation.continue@uliege.be

+32 (0)4 366 91 07